L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 17 DECEMBRE 1889.

Ventes de Propriétés Foncières
—POUR—
TAXES DE VILLE.

La Ville de la Nouvelle-Orléans contre les contribuables en défaut... [illegible]

En vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Ville ... [illegible] ... à partir de 11 heures du matin, SAMEDI, le 18me jour de Janvier A. D. 1890, et continuerai de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées ... [illegible]

Les noms des dits contribuables en défaut ... le montant des taxes dues ... [illegible]

BERNODY, Mme A. D.— 310. Pour taxes de ville des années 1880 $12 31, 1881, 17 84; 1882, 31 75; 1883, 20 80, 1884, 20 00; 1885, 25 40; 1886, 20 20; 1887, 16 16; Montant à .....$160 56. Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 16 dans l'îlet No. 165, borné par les rues Dauphine, Royale, Lafayette et Washington, mesurant 36 pieds de face à la rue Dauphine sur 107 pieds de profondeur.

BLANCHET, PIERRE N.— 389. Pour taxes de ville de l'année 1880, Montant à .....$10 98. Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme lot No. 1, dans l'îlet No 388, borné par les rues Antonia, Solidelle, St Anthoine et Joséphine, formant l'encoignure des rues Antonia et Solidelle, mesurant 58 pieds de face à la rue Antonia sur 118 pieds de profondeur sur la rue Solidelle.

BURDETTE, Mme M. L.— 1078. Pour taxes de ville des années 1882, $9 53, 1883, 6 00; 1884, 6 00; 1885, 7 62. Montant à .....$29 15. Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 4, dans l'îlet No. 307 borné par les rues Harmonie, Septième, St. David et St. Patrick, mesurant 37 pieds 5 pouces de face à la rue Harmonie sur 98 pieds 3 pouces de profondeur.

BECKER, CAROLINE— 1067. Pour taxes de ville des années 1882, $12 70; 1883, 8 00; 1884, 8 00; 1885, 16 16; 1886, 8 08; 1887, 8 08. Montant à .....$55 02. Un lot de terre, dans le 7me district de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme lot No. 20 dans l'îlet No. 247, borné par les rues Washington, Burdette, Cohn et Septième, mesurant 30 pieds de face à la rue Washington sur 120 pieds de profondeur.

BURNS, ANDREW— 1121. Pour taxes de ville des années 1883, $6; 1887, 6 06. Montant à .....$12 06. Un lot de terre, dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné comme lot no. 13 dans l'îlet No. 280 borné par les rues Tolédano, Harmonie, St-Patrick et St-Denis, mesurant 60 pieds de face à la rue Tolédano sur 43 pieds de profondeur.

BARNETT, EDWARD R.— 1137 Pour taxes de ville des années 1883, $60 00, 1886, 74 74. Montant à .....$134 74. Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot no 3 dans l'îlet no 187, borné par les rues St-Charles, Prytanée, Clio et Erato, mesurant 26 pieds 9 pouces et 4 lignes pieds de face à la rue St-Charles sur 125 pieds 3 pouces de profondeur.

BRUGIER, Mme P— 115[illegible]. Pour taxes de ville des années 1884, $10; 1885, 12 72; 1886, 10 10; 1887, 10 10. Montant à .....$42 90. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 11 dans l'îlet No 312, borné par les rues Prieur, Romain, Hospital et le Chemin du Bayou, mesurant 31 pieds de face à la rue Prieur, sur 63 pieds de profondeur.

BENNERS, Mme RUDOLPH H.— 1228 Pour taxes de ville de l'année 1885, Montant à .....$50 8[illegible]. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 2, dans l'îlet No 332, borné par les rues Canal, Douane, Dorgenois et Broad, mesurant 37 pieds de face à la rue Canal sur 106 pieds de profondeur.

BENNERS, Mme RUDOLPH H— 1229 Pour taxes de ville de l'année 1885, Montant à .....$10 16. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 19 dans l'îlet No 33[illegible], borné par les rues Dorgenois, Broad, Canal et Douane, mesurant 38 pieds de face à la rue Dorgenois sur 140 pieds de profondeur.

BENNERS, Mme RUDOLPH H— 1230 Pour taxes de ville des années 1885, $15 24; 1886, 12 12; 1887, 12 12; Montant à .....$39 48. Quatorze lots de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24, dans l'îlet No. 550, borné par les rues Salomon, St-Louis, Conti et St-David; mesures diverses.

BANVILLE, STEPHEN— 1241 Pour taxes de ville des années 1885, $58 56; 1886, 54 54, 1887 54 54. Montant à .....$177 66. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 5 dans l'îlet No 17, borné par les rues Decatur, Chartres, Quartier et Esplanade, mesurant 25 pieds de face à la rue Decatur sur 99 pieds de profondeur.

BIRD, AUREDIE et als— 1470 Pour taxes de ville de l'année 1887. Montant à .....$70 70. Deux lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos. 21 et 22 dans l'îlet No. 435, borné par les rues Claiborne, Cleveland, Derbigny et Canal, formant l'encoignure des rues Claiborne et Cleveland et mesurant 58 pieds de face à la rue Claiborne sur 1[illegible]6 pieds de profondeur.

COCHRAN, Mlle LOUISA— 1687 Pour taxes de ville des années 1880, $5 46; 1881, 5 3[illegible]; 1882, 9 53; 1884, 6; 1885, 7 62; Montant à .....$33 96. Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'îlet No 313, borné par les rues Rocheblave, St Philippe, Tonti et Dumaine, mesurant 16 pieds de face à la rue Rocheblave, sur 98 pieds de profondeur.

COCHRAN, Mlle LOUISA— 1698 Pour taxes de ville des années 1880, $10 93; 1881, 10 70; 1882, 19 04; 1884, 12; 1885, 15 24. Montant à .....$67 90. Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 12 dans l'îlet No 637, borné par les rues Union, Bagatelle, Roberston et Claiborne mesurant 33 pieds de face à la rue Union sur 128 pieds de profondeur.

CHAFFE, JOHN & SONS— 2181 Pour taxes de ville des années 1884, $60; 1885, 76 20; 1886, 28 28; 1887, 28 28. Montant à .....$192 76. Dix-sept lots de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans désignés comme lots nos. 1 à 17 dans l'îlet no 352, bornés par les rues Perrier, Prytanée, Léontine et l'avenue Peters, les dits lots formant l'îlet et mesurant 232 pieds de face sur une ligne et 212 pieds sur l'autre sur 201 pieds de profondeur.

COAJSTON, CATHERINE ou CAROLINE— 2334 Pour taxes de ville des années 1885, $14 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10; Montant à .....$32 90. Une portion de terre dans le 3ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet no 1082, bornée par l'avenue de Londres, les rues Célestine, Génie et Nlle-Orléans, formant l'encoignure de l'avenue Londres et la rue Célestine, mesurant 146 pieds de face à l'avenue Londres sur 300 pieds de profondeur sur la rue Célestine.

De HASTEIGNE, C. L. D.— 2416 Pour taxes de ville des années 1886, $60 60, 1887, 60 60. Montant à .....$121 20. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 8 dans l'îlet No 169, borné par les rues Esplanade, Bourgogne, Rampart et Quartier, mesurant 31 pieds de face à la rue Esplanade sur 107 pieds de profondeur.

CHARPANTIER, J. V.— 2503 Pour taxes de ville de l'année 1887, Montant à .....$12 12. Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 5 dans l'îlet no 840, borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Robertson et Claiborne, mesurant 40 pieds de face à la rue Champs-Elysées sur 128 pieds de profondeur.

DUFFEY, F.— [illegible]. Pour taxes de ville des années 1881, $17 84, 1882, 31 75; 1883, 30, 00; 1884 20, [illegible]; 1886, 20 20, 1887, 20 20. Montant à .....$155 20. Un lot de terre, dans le 2 ... district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme ... dans l'îlet No. 170, borné par les rues [illegible], Robertson, Claiborne et le Chemin du Bayou, mesurant [illegible] pieds de face à la rue [illegible] sur 80 pieds de profondeur.

DUPONT, BENJAMIN— 2534 Pour taxes de ville des années 1883, $20; 1884, 20; 1885, 25 4[illegible]; 1886 20 20; 1887, 20 20. Montant à .....$105 80. Trois lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet No. 401, borné par les rues Gayoso, Salcedo, Canal et le Canal Carondelet, mesurant 73 pieds de face à la rue Gayoso sur 175 pieds de profondeur d'un côté et 169 pieds de l'autre, formant l'encoignure des rues Gayoso et du Canal Carondelet.

DURANT, JEAN MARIE— 3356. Pour taxes de ville de l'année 1887, Montant à .....$30 30. Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné comme lot No. 25 dans l'îlet No 227, borné par les rues St-Philippe, Derbigny, Dumaine et Ursulines, mesurant 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur 147 pieds de profondeur.

ERNEST, S. et J. C. McMAHON— 3449. Pour taxes de ville des années 1880, $3 11; 1882, 44 45; [illegible] 56. Montant à .....$155 12. Deux lots de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans désignés comme lots Nos. 19 et 20 dans l'îlet No. 2.3, borné par les rues Constantinople, Camp, Chestnut et Laurel, mesurant chaque 29 pieds de face à la rue Constantinople sur 120 pieds de profondeur.

FINNERTY, Mlles M. E. et J.— 3724. Pour taxes de ville des années 1880, $40 06; 1881, 30 75; 1882, 44 00, 1884, 44; 1885, 55 56; 1886, 44 44; 1887, 44 44. Montant à .....$312 07. Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle Orléans désigné comme lot No 4, dans l'îlet No. 261, borné par les rues Deuxième, Baronne, Dryades et Troisième, mesurant 31 pieds de face à la rue Deuxième sur 163 pieds de profondeur.

FINNERTY, Mlles M. E. et J.— 3725 Pour taxes de ville des années 1885, $50 05; 1886, 40 40, 1887, 40 40. Montant à .....$131 60. Trente lots de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 1 à 30, dans l'îlet No. 318, borné par les rues Freret, Locust, Sixième et Washington, mesurant 448 pieds de face sur 377 pieds 9 pouces de profondeur.

FINNERTY, MARY E. ou MARY A.— 3727 Pour taxes de ville des années 1880, $12 74; 1881, 12 48, 1882, 22 [illegible]; 1883, 10; 1884, 10; 1885, 12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10; Montant à .....$100 36. Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 5, dans l'îlet No 273, borné par les rues Deuxième, St-Denis, Dryades et Troisième, mesurant 25 pieds de face à la rue Deuxième sur 110 pieds de profondeur.

FINNERTY, MARY E.— 3728. Pour taxes de ville des années 1880, $12 75; 1881, 12 49, 1882, 22 22; 1883, 12; 1884, 12; 1885, 15 24; 1886, 12 12; 1887, 12 12. Montant à .....$110 94. Un lot de terre, dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 27 dans l'îlet no 274, borné par les rues Deuxième, St-Denis, Troisième et Dryades, mesurant 25 pieds de face à la rue Deuxième sur 112 pieds de profondeur.

FOS, BLAISE— 3930 Pour taxes de ville des années 1880, $7 28; 1881, 7 14; 1882, 12 70; 1883, 8; 1884 8; 1885, 10 10; 1886, 8 08; 1887, 8 08. Montant à .....$67 42. Deux lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 17 et 18 dans l'îlet No. 1330, bornés par les rues Union, Bagatelle, Verrin et Agriculture, mesurant 64 pieds de face à la rue Union sur 128 pieds de profondeur.

FREY, WM.— 3844 Pour taxes de ville des années 1884, $50; 1885, 63 50; 1886, 50 50; 1887, 50 50. Montant à .....$214 50. Six lots de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 16 à 21 dans l'îlet No 151, borné par les rues Laurel, Général Taylor, Jersey et Amelia, formant l'encoignure des rues Laurel et Général Taylor, mesurant 180 pieds de face à la rue Laurel sur 125 pieds de profondeur.

FORD, LOUIS— 3978 Pour taxes de ville de l'année 1887, Montant à .....$6 06. Une portion de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet No 195, bornée par les rues Lizardi, Genesy, Royale et Dauphine, mesurant 31 pieds de face à la rue Lizardi sur 90 pieds de profondeur.

FLOTTE, Mme A. V.— 3940 Pour taxes de ville des années 1886, $20 20, 1887, 24 24. Montant à .....$44 44. Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné comme lot No 21 dans l'îlet no 263 borné par les rues Dauphine, Union, Française et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur.

FULHAM, WM F.— 4004 Pour taxes de ville de l'année 1886, Montant à .....$80 80. Quatre lots de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 7 à 10, dans l'îlet No 435, bornés par les rues Berlin, Bocchus, Apollon et Milan, formant l'encoignure des rues Berlin et Bocchus et mesurant chaque 25 pieds de face à la rue Berlin sur 120 pieds de profondeur.

FULHAM, WM F.— 4005 Pour taxes de ville de l'année 1886. Montant à .....$101 00. Quatre lots de terre, dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 19, 19, 20 et 22 dans l'îlet No 432, bornés par les rues Milan, Apollon, Berlin et Bocchus; les lots Nos 18 à 20 mesurent 31 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur; le lot no 22 mesurant 30 pieds de face à la rue Milan sur 152 pieds de profondeur.

GREVE, JOSEPH G.— 4230 Pour taxes de ville des années 1880, $40 06; 1882 63 50; 1885, 55 55; 1886, 44 44; 1887, 44 44. Montant à .....$248 [illegible]. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot no 7 dans l'îlet no 142 borné par les rues Montégut, Clouet, Chartres et Royale, mesurant 27 pieds de face à la rue Montégut sur 188 pieds de profondeur.

GLENN, Mme C— 4305 Pour taxes de ville des années 1880, $27 3[illegible]; 1881, 26 76, 1882, 47 62, 1884, 30; 1885, 38 10; 1886, 30 30; 1887, 30 30. Montant à .....$236 41. Deux lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 7 et 8, dans l'îlet No 181 borné par les rues Tolédano, Chippewa, Jersey et l'avenue Louisiane, mesurant 54 pieds 10 pouces de face à la rue Tolédano sur 125 pieds de profondeur.

GARDANNE, Mme J. H.— 4357 Pour taxes de ville des années 1880, $3 64; 1881, 5 28; 1882, 9 32, 1883, 6 00; 1884, 6 00, 1885, 7 62, 1886, 6 06, 1887 6 06. Montant à .....$50 75. Un îlet de terre, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme l'îlet No 480, borné par les rues Bernadotte, Lowerline, Troisième et Colapissa, mesurant 300 pieds de face à la rue Bernadotte et 301 pieds de face à la rue Lowerline, respectivement, sur 216 pieds de face à la rue Troisième sur 304 pieds de face à la rue Colapissa.

GUERCHOUX, Vve JOHN— 4373 Pour taxes de ville des années 1880, spéciale, $1 61; 1886, 8 08, 1887, 6 06. Montant à .....$15 75. Un lot de terre, dans le 3ème district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 13 dans l'îlet No 746 borné par les rues Prosper, Mandeville, Marigny et Claiborne, mesurant 27 pieds de face à la rue Prosper sur 139 pieds de profondeur.

GEHLBACH ou GEHLBACH, CHAS ou Vve CHAS.— 4394. Pour taxes de ville des années 1881, $35 66; 1883, 32; 1884, 32; 1885, 40 64; 1886, 32 32; 1887, 32 32. Montant à .....$204 96. Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné comme lot no 6 dans l'îlet No 260 borné par les rues Prieur, Esplanade, Johnson et le Chemin du Bayou, formant l'encoignure des rues Prieur et Esplanade, mesurant 26 pieds de face à la rue Prieur sur 81 pieds de profondeur sur la rue Esplanade.

GEHNER, [illegible] JACOB— 4433 Pour taxes de ville des années 1886, $10 06, 1885, 12 24; 1887, 12 12. Montant à .....$46 41. Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot no 16, dans l'îlet No 302 borné par les rues Conti, Broad, White et Bienville, mesurant 60 pieds de face à la rue Conti sur 152 pieds de profondeur.

GENELLA, MARY L.— 4490. Pour taxes de ville de l'année 1883, Montant à .....$14 00. Un lot de terre, dans le 4me district, de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 5, dans l'îlet No 56, borné par les rues Septième, St-Thomas, Chippewa et Huitième, mesurant 30 pieds de face à la rue Septième sur 116 pieds de profondeur.

GENELLA, MARY L.— 4496 Pour taxes de ville de l'année 1885. Montant à .....$36 10. Deux lots de terre, dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 2 et 3, dans l'îlet No 236, bornés par les rues Magazine, Camp, Marengo et Milan, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Magazine sur 120 pieds de profondeur.

GENELLA, Mme CHAS— 4555 Pour taxes de ville des années 1886, $51 25, 1886, 64 64, 1887, 64 64. Montant à .....$210 54. Quatre lots de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 9, 10, 11 et 12 dans l'îlet No 192, borné par les rues Bellecastle, Magazine, Constance et Valmont; les lots Nos. 9 et 10 mesurent 60 pieds 10 pouces de face à la rue Bellecastle sur 96 pieds de profondeur, et les lots Nos. 11 et 12 forment l'encoignure des rues Magazine et Bellecastle, mesurant chaque 33 pieds de face à la rue Magazine sur 100 pieds de profondeur.

GENELLA, Mme CHAS— 4556 Pour taxes de ville des années 1885, $95 3[illegible]; 1886, 75 75, 1887, 75 75. Montant à .....$246 75. Dix lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 dans l'îlet No 296, borné par les rues Dufossat, Chestnut, Soniat et Coliseum; le lot no 10 mesurant 30 pieds de face à la rue Dufossat sur 125 pieds de profondeur; les lots Nos 1, 2, 3 et 4 forment l'encoignure des rues Chestnut et Dufossat et mesurent 120 pieds de face à la rue Chestnut sur 112 pieds de profondeur sur la rue Dufossat; les lots Nos 5, 6, 7 et 8 mesurent 120 pieds de face à la rue Chestnut sur 112 pieds de profondeur; et le lot no 9 mesurant 32 pieds 4 pouces de face à la rue Soniat sur 125 pieds de profondeur.

GENNERS, Mlles ALICE, JEANNE ET CHLOE— 4586 Pour taxes de ville des années 1886, $90 30, 1887, 90 90. Montant à .....$181 80. Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 19 dans l'îlet No 1[illegible]0 borné par les rues Prytanée, Euterpe, Coliseum et Polymnie, mesurant 28 pieds de face à la rue Prytanée sur 117 pieds de profondeur.

GENNERS, Mlles ALICE, JEANNE ET CHLOE— 4587 Pour taxes de ville des années 1886, $10[illegible]; 1887, 101; Montant à .....$[illegible]. Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 20, dans l'îlet No 190, borné par les rues Prytanée, Euterpe, Coliseum et Polymnie, mesurant 28 pieds de face à la rue Prytanée sur 117 pieds de profondeur.

GIBSON, Mlle E. et J. C. BASILE— 4619 Pour taxes de ville des années 1886, $6 06, 1887, 6 06. Montant à .....$12 12. Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 8, dans l'îlet No. 1199, borné par l'avenue Londres, les rues Laval, Nlle-Orléans et Foucher, formant l'encoignure de l'avenue Londres et de la rue Laval, mesurant 30 pieds de face à l'avenue Londres sur 160 pieds de profondeur.

GEHL, ADELE M.— 4635 Pour taxes de ville des années 1886, $6 06; 1887, 6 06. Montant à .....$12 12. Un lot de terre, dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 8 dans l'îlet No. 68, borné par les rues Water, Tchoupitoulas, Milan et Marengo, mesurant 23 pieds de face à la rue Water sur 1[illegible]8 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur sur une ligne et 107 pieds 9 pouces et 5 lignes sur l'autre.

GEHL, ADELE M.— 4636 Pour taxes de ville des années 1886, $7 07; 1887, 7 07. Montant à .....$14 14. Un lot de terre, dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 9, dans l'îlet No 68, borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Milan et Marengo, mesurant 25 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 130 pieds de profondeur.

GEHL, Mme HENRY— 4690 Pour taxes de ville des années 1886, $141 40; 1887, 141 40. Montant à .....$282 80. Treize lots de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans désignés comme lots E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P et Q, dans l'îlet No 141, borné par les rues Laurel, Constance, Jersey et Upperline; [illegible]

GEHL, ADELE M.— 4699 Pour taxes de ville de l'année 1887, Montant à .....$[illegible]. Deux lots de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots 1 et 2 [illegible] dans l'îlet No 121, borné par les rues Lyons, [illegible], Jersey et Upperline, mesurant 147 pieds de face à la rue Lyons sur 120 pieds de profondeur.

MERRING, SUC de LEVI— 4883 Pour taxes de ville des années 1880, $4 17; 1881, 41 32; [illegible] Montant à .....$156 93. Un lot de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 12 dans l'îlet No. 111, borné par les rues Première, Laurel, Constance et Deuxième, mesurant 43 pieds de face à la rue Première sur 110 pieds de profondeur.

HARDING, SUC de THOMAS— 4903 Pour taxes de ville de l'année 1880, Montant à .....$6 11. Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 4 dans l'îlet No 180, borné par les rues Jackson, Josephine, Franklin et Howard, mesurant 31 pieds de face à la rue Jackson sur 127 pieds de profondeur.

HENRY, THEO.— 4915. Pour taxes de ville des années 1880, $12 78, 1882, 21 60; 1885, 16, 1886, 16 16, 1887 16 16. Montant à .....$80 62. Deux lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 9 et 10 dans l'îlet No 159, borné par les rues Plaquemine, Bordeaux, Chestnut et Valence, formant l'encoignure des rues Plaquemine et Bordeaux et mesurant chaque 25 pieds de face à la rue Plaquemine sur 128 pieds de profondeur.

HEATON, R. M. J.— 4934 Pour taxes de ville des années 1880, $10 63; 1881, 19 70, 1882, 19 05. Montant à .....$49 72. Une portion de terre dans le 7me district de la ville de la Nouvelle-Orléans désignée comme la moitié du lot no 12 et partie du lot no 14 dans l'îlet No 87, borné par les rues Madison, Cambronne, Levée et Deuxième, la moitié du lot no 13 mesurant 30 pieds de face à la rue Madison sur 75 pieds de profondeur et la partie du lot no 14 mesurant 30 pieds de face à la rue Madison sur 120 pieds de profondeur.

HUBBIE ou HUTES, JOHN ou JOHN P.— 4067 et 5393 Pour taxes de ville des années 1881, $17 84; 1886, 18 18; 1887, 18 18. Montant à .....$54 20. Un lot de terre, dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 16 dans l'îlet No. 37, borné par les rues Huitième, St-Thomas, Chippewa et Septième, mesurant 33 pieds de face à la rue Huitième sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

HEARNE, Mme DAVID R.— 5024 Pour taxes de ville des années 1881, $23; 1884, 33; 1885, 76 20; 1886, 60 60. Montant à .....$200 85. Deux lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 4 et 5 dans l'îlet No 372, bornés par les rues Galvez, Johnson, St Louis et Canal, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Galvez sur 118 pieds de profondeur.

HEARNE, Mme DAVID R.— 5025 Pour taxes de ville des années 1883, $20; 1884, 20, 1885, 25 40, 1886, 20 20. Montant à .....$[illegible]. Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 11 dans l'îlet no 377, borné par les rues Miro, Galvez, Douane et l'avenue Bienville, mesurant 27 pieds de face à la rue Miro sur 120 pieds de profondeur.

HINCKS, LOUISA ou LOUISE— 5030 Pour taxes de ville des années [illegible] Montant à .....$[illegible]. Un lot de terre dans le [illegible] district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 17 dans l'îlet No. 84, borné par les rues Bourgogne, Dauphine, St-Philippe et Ursulines, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur.

HENRY, JOHN B. et JOSEPH— 5092 Pour taxes de ville des années 1885, $17 7[illegible]; 1886, 14 14. Montant à .....$31 92. Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle Orléans désigné comme lot No. 5 dans l'îlet No. 60, borné par les rues Commerce, Tchoupitoulas, Girod et Lafayette, mesurant 12 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Commerce sur 80 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur.

HART, Mme MARY— 5094. Pour taxes de ville des années 1885, $15 24; 1886, 12 12, 1887, 12 12. Montant à .....$39 48. Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 18, dans l'îlet No 448, borné par les rues Cypress, [illegible], Willow et Julia, mesurant 34 pieds 4 pouces de face à la rue Cypress sur 87 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur.

HOTTENDOFF, W. et D. C.— 5169 Pour taxes de ville des années 1884, $10; 1885, 12 70; 1886, 10 10; 1887, 10 10. Montant à .....$42 90. Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné comme lot No. 16 dans l'îlet no 350, borné par les rues Howard, Liberté, Erato et Thalie, mesurant 22 pieds de face à la rue Howard sur 126 pieds de profondeur.

HILL, HUMPHREY et A. GREEN— 5182 Pour taxes de ville de l'année 1886, Montant à .....$10 10. Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot no. 11 dans l'îlet no 271, borné par les rues Jackson, Magnolia, Locust et Josephine, mesurant 30 pieds de face à la rue Jackson sur 115 pieds de profondeur.

HANLEY, THOS— [illegible]. Pour taxes de ville des années 1884, $24; 1885, 30 30, 1886, 40 40, 1887, 40 40. Montant à .....$[illegible]. Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 1 dans l'îlet No 40 borné par les rues St-Thomas, Josephine, Ste-Marie et St-André, mesurant 29 pieds de face à la rue St-Thomas sur 173 pieds de profondeur.

HAAS, Vve THERESA— 5188 Pour taxes de ville des années 1885, $136 00, 1886, 181 80, 1887, 181 80. Montant à .....$[illegible]. Deux lots de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos. 1 et 2 dans l'îlet No. 147, borné par les rues Magazine, Camp, Philip et Première, mesurant 61 pieds de face à la rue Magazine sur 130 pieds de profondeur.

HARRIS, OSBORNE— 5155 Pour taxes de ville des années 1880, (spéciale); 1881, [illegible]. Montant à .....$[illegible]. Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 9, dans l'îlet No. 537, borné par les rues Miro, Galvez, Commune et Gravier, mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Miro sur 132 pieds de profondeur.

HARRIS, OSBORNE— 5156. Pour taxes de ville des années 1881, spéciale, 87 cents, 1884, 6 00. Montant à .....$6 87. Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 10 dans l'îlet No 537, borné par les rues Miro, Galvez, Commune et Gravier, mesurant 30 pieds de face à la rue Miro sur 132 pieds de profondeur.

HANSEN, EDWARD— 5184 Pour taxes de ville des années 1886, $18 18, 1887, 18 18. Montant à .....$36 36. Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 7 dans l'îlet no 51 borné par les rues South Market, Poeyfarre, Tchoupitoulas et Delord, mesurant 21 pieds de face à la rue South Market sur 86 pieds de profondeur.

HANSEN, EDWARD— 5185 Pour taxes de ville des années 1886, $10 10; 1887, 10 10. Montant à .....$20 20. Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 38, dans l'îlet No. 51 borné par les rues Delord, Poeyfarre, Tchoupitoulas et South Market, mesurant 24 pieds de face à la rue Delord sur 86 pieds de profondeur.

HANSEN, EDWARD— 5186 Pour taxes de ville des années 1886, $20 20, 1887, 24 24. Montant à .....$44 44. Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 35, dans l'îlet No. 300, borné par les rues Locust, Euterpe, Cadiz et Magnolia, mesurant 29 pieds de face à la rue Locust sur 126 pieds de profondeur.

HANSEN, EDWARD— 5187 Pour taxes de ville des années 1885, $20 50, 1886, 48 48, 1887, 48 48. Montant à .....$[illegible]. Huit lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1 à 8 dans l'îlet No 362, bornés par les rues Euphrosine, Locust, Calliope et Magnolia, [illegible]

HANSEN, EDWARD— 5188 Pour taxes de ville des années 1885, [illegible]; 1886, 30 30; 1887, 30 30. Montant à .....$[illegible]. Deux lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 9 et 10 dans l'îlet No. [illegible], bornés par les rues Nouveau Canal (Delord), Locust, Magnolia et Euphrosine, formant l'encoignure des rues Nouveau Canal (Delord) et Locust et mesurant 31 pieds de face à la rue Nouveau Canal (Delord) sur 45 pieds de profondeur.

HANSEN, EDWARD— 5190 Pour taxes de ville des années 1885, [illegible], 1886, 30 30, 1887, 30 30. Montant à .....$[illegible]. Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No [illegible] dans l'îlet No. 274, borné par les rues Baronne, Girod, Dryades et Julia, mesurant 31 pieds de face à la rue Baronne sur 85 pieds de profondeur.

HANSEN, EDWARD— 5191 Pour taxes de ville des années 1885, $50 25, 1886, 60 60, 1887, 60 60. Montant à .....$210 45. Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 21 dans l'îlet No. 274, borné par les rues Baronne, Girod, Dryades et Julia, mesurant 62 pieds de face à la rue Baronne sur 95 pieds de profondeur.

HANSEN, EDWARD— 5192 Pour taxes de ville des années 1885, $50 50, 1886, 60 60, 1887, 60 60. Montant à .....$184 70. Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 23 dans l'îlet No. 274, borné par les rues Rampart, Girod, Dryades et Julia, mesurant 31 pieds de face à la rue Rampart sur 95 pieds de profondeur.

HANSEN, EDWARD— 5193 Pour taxes de ville des années 1886, $60 66, 1887, 66 66. Montant à .....$127 2[illegible]. Deux lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans désignés comme lots Nos 1 et 2 dans l'îlet No 303, bornés par les rues Girod, Franklin, Perdido et Lafayette, formant l'encoignure des rues Girod et Franklin, et mesurant ensemble 54 pieds de face à la rue Girod sur 112 pieds de profondeur.

HANRAHAN, PATRICK— 5197 Pour taxes de ville des années 1886, $6 06; 1887, 6 06. Montant à .....$12 12. Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no. 5 dans l'îlet no. 450, borné par les rues Winter, Claiborne, Erato et Thalie, mesurant 34 pieds de face à la rue Winter sur 123 pieds de profondeur.

HANSEN, EDWARD— 5235 Pour taxes de ville des années 1886, $6 06, 1887, 4 04. Montant à .....$10 10. Sept lots de terre dans le [illegible] district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 391, bornés par les rues Orléans, St-Pierre, Dupré et Gayoso, mesurant chaque 31 pieds de face à la rue Orléans sur 124 pieds de profondeur.

HALL, HARRY— 5266 Pour taxes de ville des années 1886, $8 08; 1887, 8 08. Montant à .....$16 16. Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'îlet No. 648, borné par les rues Washington, Espagne, Robertson et Claiborne, mesurant 120 pieds de face à la rue Washington sur 128 pieds de profondeur.

HALL, HARRY H.— 5295 Pour taxes de ville des années 1886, $14 14; 1887, 14 14. Montant à .....$28 28. Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 15, dans l'îlet No 648, borné par les rues Espagne, Washington, Robertson et Claiborne, mesurant 64 pieds de face à la rue Espagne sur 128 pieds de profondeur.

HALL, HARRY H.— 5296 Pour taxes de ville des années 1886, $22 32, 1887, 22 22. Montant à .....$44 44. Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 16 dans l'îlet No 648, borné par les rues Espagne, Washington, Robertson et Claiborne, mesurant 128 pieds de face à la rue Espagne sur 128 pieds de profondeur.

HAMILTON, Mlle CORINNE G.— 4273 Pour taxes de ville des années 1886, $16 18; 1887, 16 16. Montant à .....$[illegible]. Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 5 dans l'îlet No 472, borné par les rues St-Antoine, Bagatelle, Marais et Urquhart, mesurant 32 pieds de face à la rue St-Antoine sur 127 pieds de profondeur.

HANSEN, EDWARD— 5277 Pour taxes de ville des années 1886, $8 08, 1887, 8 08. Montant à .....$16 16. Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 7, dans l'îlet No 1869, borné par les rues Johnson, Lapeyrouse, Laharpe et Galvez, formant l'encoignure des rues Johnson et Lapeyrouse, mesurant 117 pieds de face à la rue Johnson sur 30 pieds de profondeur sur la rue Lapeyrouse.

HANSEN, EDWARD— 5319 Pour taxes de ville de l'année 1887, Montant à .....$[illegible]. Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 13 dans l'îlet No. 379, borné par les rues Locust, Freret, Cypress et Julia, mesurant 23 pieds de face à la rue Locust sur 125 pieds de profondeur.

HAMILTON, C. M.— 5345 Pour taxes de ville de l'année 1887, Montant à .....$44 44. Une portion de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme lot No 10 et partie du lot No 11 dans l'îlet No 132 borné par les rues Camp, Magazine, Eutaw et Septième, mesurant 34 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur.

JOHNSON, F.— 5616 Pour taxes de ville des années 1880, $9 11; 1881, 8 93, 1882, 15 88, 1883, 10, 1884 10, 1885, 12 70, 1886, 10 10. Montant à .....$76 71. Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 3 dans l'îlet No 271, borné par les rues Première, St-Denis, Dryades et Philip, mesurant 30 pieds de face à la rue Première sur 130 pieds de profondeur.

KLEIN, ou KLINE, H. H.— [illegible] Pour taxes de ville des années 1880, $3 46; 1881, 3 33, 1882, 5 32, 1883, 6 00, 1884, 6 00, 1885, 7 62, 1886, 6 06, 1887, 6 06. Montant à .....$[illegible]. Quatre lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 24 à 26 ou 24 à 27, dans l'îlet No 584, borné par les rues Commune, Dorgenois, Rocheblave et Broad, formant l'encoignure des rues Commune et Dorgenois, mesurant 100 pieds de face à la rue Commune sur 110 pieds de profondeur sur la rue Dorgenois.

KAUFMAN, HENRY— 5669 Pour taxes de ville de l'année 1880, (spéciale). Montant à .....$[illegible]. Trois lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans désignés comme lots Nos 17, 18 et 19, dans l'îlet No 256 borné par les rues Désiré, Bourgogne, [illegible] et Rampart, mesurant 75 pieds de face à la rue Désiré sur 130 pieds de profondeur.

KELLOGG, C. S.— 5697 Pour taxes de ville des années 1885, $71 64, 1886, 131 20, 1887, 131 20. Montant à .....$[illegible]. Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'îlet No 173, borné par les rues Joséphine, Chestnut, Camp et St-André, mesurant 31 pieds 1 pouce de face à la rue Joséphine sur 130 pieds de profondeur.

KELLOGG, C. S.— 5698. Pour taxes de ville des années 1885, $72 64, 1886, 101, 1887, 101. Montant à .....$274 64. Un lot de terre, dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 5 dans l'îlet No 203, borné par les rues Joséphine, Coliseum, Prytanée et Jackson, mesurant 27 pieds de face à la rue Joséphine sur 130 pieds de profondeur.

KELLOGG, C S.— 5699 Pour taxes de ville des années 1885, $61 45; 1886, 121 2[illegible]; 1887, 121 20. Montant à .....$303 45. Un lot de terre, dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 3, dans l'îlet No 709, borné par les rues Joséphine, Coliseum, Prytanée et Jackson, mesurant 64 pieds de face à la rue Joséphine sur 130 pieds de profondeur.

KISCADE, ELIZA M.— 5911. Pour taxes de ville des années 1886, $10 10; 1887, 10 10. Montant à .....$20 20. Un lot de terre, dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme partie du lot 90, dans l'îlet No [illegible], borné par les rues Franklin, Liberté, St Andre et Felicité mesurant 31 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Franklin sur 90 pieds de profondeur.

KREIG, DOM ou SUC de D. ou SUC de DOMINIQUE KREIG— 5917. Pour taxes de ville des années 1880, $12 21; 1881, 11 98; 1882, 44 45; 1883, 22; 1884, 28; 1885, 35 [illegible]; 1886, 28 28; 1887, 28 28. Montant à .....$235 76. Deux lots de terre dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans désignés comme lots Nos 13 et 14, dans l'îlet No 151 borné par les rues Laurel, Jersey, Amelia et Général Taylor, mesurant 60 pieds de face à la rue Laurel sur 125 pieds de profondeur.

KOLLMAN, J. C.— 5932 Pour taxes de ville des années 1883, $12 75, 1884, 4, 1885, 5 06. Montant à .....$21 81. Un lot de terre, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 4 dans l'îlet No 51, borné par les rues Levée, Short, l'avenue Carrollton et la rue St-Charles, mesurant 26 pieds de face à la rue Levée sur 90 pieds de profondeur.

KOLLMAN, JOHN ou SUC. de JOHN— 5950 Pour taxes de ville des années 1880, $10 21, 1881, 10 76, 1882, 15 88, 1884, 10; 1885, 12 70, 1886, 8 08, 1887, 8 08. Montant à .....$79 85. Deux lots de terre, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 4 et 5 dans l'îlet No 37 borné par les rues Levée, Bordeaux, Washington et Monroe; le lot No 4 mesurant 35 pieds de face à la rue Levée sur 125 pieds de profondeur; le lot No 5 mesurant 30 pieds de face à la rue Levée sur 125 pieds de profondeur.

KOLLMAN, ALEX— 5983 Pour taxes de ville des années 1880, $5 46; 1881, 5 35, 1882, 9 53, 1883, 6; 1884, 6, 1885, 7 62, 1886, 6 06, 1887, 6 06. Montant à .....$[illegible]. Un lot de terre, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 2 dans l'îlet No 39, borné par les rues Adams, Hillary, DeArmas et [illegible], mesurant 30 pieds de face à la rue Adams sur 137 pieds de profondeur.

KERN, AARON— 5940 Pour taxes de ville des années 1880, $5 46; 1881, 5 37, 1882, 9 53, 1883, 6; 1884, 6, 1885, 7 62, 1886, 6 06, 1887, 6 06. Montant à .....$52 16. Un lot de terre, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 11 dans l'îlet No. 40, borné par les rues DeArmas, Hillary, Macarthy et Clinton, mesurant 30 pieds de face à la rue DeArmas sur 120 pieds de profondeur.

KENT, AMOS— 5956 Pour taxes de ville de l'année 1880 spéciale. Montant à .....$30 07. Cinq lots de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans désignés comme lots Nos 19, 20, 21, 22 et 23 dans l'îlet No 232, bornés par les rues Delachaise, Plaquemine, Prytanée et l'avenue Louisiane, mesurant chaque 31 pieds de face, à la rue Delachaise sur 130 pieds de profondeur.

KENT, AMOS— 5958 Pour taxes de ville de l'année 1880, spéciale. Montant à .....$9 85. Deux lots de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos [illegible] et 26 de l'îlet no 232, bornés par les rues Delachaise, Plaquemine, Prytanée et l'avenue Louisiane, mesurant chaque 31 pieds de face à la rue Delachaise sur 130 pieds de profondeur.

KAISER, PETER No 2— 5974 Pour taxes de ville des années 1881, $26 24, 1882, 69 86, 1883, [illegible], 1886, [illegible], 1887, [illegible]. Montant à .....$[illegible]. Un lot de terre, dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 15 dans l'îlet No 28 borné par les rues Levée, Philip, Rousseau et Soraparu, formant l'encoignure des rues Levée et Philip et mesurant 64 pieds de face à la rue Levée sur 250 pieds de profondeur sur la rue Philip.

KAISER, PETER No 2— 5975 Pour taxes de ville des années 1881, [illegible], 1882, 60 65, 1883, 50, 1886, 30 20, 1887, 20 20. Montant à .....$237 56. Une portion de terre, dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme deux parties du lot No 19 dans l'îlet No. 20, borné par les rues Levée, Rousseau, Jackson et Philip, mesurant respectivement 41 pieds 5 pouces et 25 pieds de face à la rue Levée sur 81 pieds de profondeur.

KELLY, THOS— 5996 Pour taxes de ville des années 1883, $19 58, 1885, 25 40, 1886, 20 20, 1887, 20 20. Montant à .....$[illegible]. Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot no 8 dans l'îlet No 218, borné par les rues Première, St David, Liberté et Deuxième, mesurant 32 pieds de face à la rue Première sur 100 pieds de profondeur.

KLEIN, FRANK— 6012 Pour taxes de ville des années 1883, $8; 1885, 8; 1886, 10 10; 1884, 8 08, 1887, 8 08. Montant à .....$[illegible]. Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot no 2 dans l'îlet No. 1422 borné par les rues St Antoine, Célestine, Bagatelle et Génie, formant l'encoignure des rues St-Antoine et Bagatelle, et mesurant 160 pieds de face à la rue St-Antoine sur 128 pieds de profondeur sur la rue Célestine.

KAISER, CHAS— 6015 Pour taxes de ville des années 1883, $36, 1884, 16, 1885, 40 72, 1886, 30 30, 1887, 30 30. Montant à .....$190 44. Quatre lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 58, 59, 60 et 61 dans l'îlet No 38, bornés par les rues Soraparu, Levée, Rousseau et Philip, mesurant 31 pieds de face à la rue Soraparu sur 119 pieds 10 pouces de profondeur.

KENTON, JAS ou JOS D.— 6043 Pour taxes de ville des années 1884, $45, 1885, 63 50, 1886, 50 50; 1887, 50 50. Montant à .....$[illegible]. Une portion de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme lot No 15 ou B, et partie du lot A, dans l'îlet No 219, bornée par les rues Delachaise, Magazine, Camp et l'avenue Louisiane; le lot No 15 ou B mesurant 52 pieds 9 pouces de face à la rue Delachaise sur 128 pieds de profondeur; et la partie du lot A, mesurant 17 pieds 9 pouces de face à la rue Delachaise sur 128 pieds de profondeur.

KUHLMAN, Mme CHRISTINA, Vve de JOHN KUHLMAN, ou Mme CHRISTINA KAISER, FEMME de JOHN KUHLMAN— 6046 Pour taxes de ville des années 1884, [illegible]; 1885, 71 12, 1886, 56 56, Montant à .....$[illegible]. Une portion de terre, dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme lot No. 12 et partie du lot No. 13 dans l'îlet No 190, borné par les rues Magazine, Harmonie, Toledano et Constance, mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine sur 120 pieds de profondeur.

KRAFF, Mme JOHN— 6066 Pour taxes de ville des années 1885, 12 70, 1886, 10 10, 1887, 10 10. Montant à .....$32 90. Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné comme lot No. 4, dans l'îlet No. 37, borné par les rues Chippewa, Annunciation, Septième et Huitième, mesurant 31 pieds de face à la rue Chippewa sur 100 pieds de profondeur.

KONKER, W. E.— 6060 Pour taxes de ville des années 1885, $55 55, 1886, 44 44; 1887, 44 44. Montant à .....$[illegible]. Trois lots de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 20, 21 et 22 dans l'îlet No 436, borné par les rues Toledano, Bocchus, Apollon et Lowerline, formant l'encoignure des rues Toledano et Bocchus, mesurant 90 pieds de face à la rue Toledano sur 112 pieds de profondeur.

KERNAN, FERGUS— 6074 Pour taxes de ville des années 1885, $38 10, 1886, 36 36, 1887, 36 36. Montant à .....$110 82. Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 4, dans l'îlet No 140, borné par les rues Magazine, Orange, Richard et Constance, mesurant 15 pieds 9 pouces de face à la rue Magazine sur 121 pieds 7 pouces de profondeur.

KEHNER, DUNCAN F.— 611[illegible]. Pour taxes de ville de l'année 1887, Montant à .....$[illegible]. Huit lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'îlet No 211, bornés par les rues Carondelet, Thalie, Melpomène et l'avenue St-Charles, formant l'encoignure des rues Carondelet et Thalie et mesurant 235 pieds de face à la rue Carondelet sur 190 pieds de profondeur.

KEHNER, DUNCAN F.— 6117 Pour taxes de ville de l'année 1887, Montant à .....$[illegible]. Deux lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 9 et 10 dans l'îlet no 211, bornés par les rues Melpomène, St-Charles, Carondelet et Thalie, mesurant 60 pieds de face à la rue Melpomène sur 120 pieds de profondeur.

KAISER, Vve FRED G— 6128 Pour taxes de ville de l'année 1887. Montant à .....$[illegible]. Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 12 dans l'îlet No 288 borné par les rues Terpsichore, Howard, Freret et Melpomène, formant l'encoignure des rues Freret et Melpomène, et mesurant 33 pieds de face à la rue Freret sur 96 pieds de profondeur sur la rue Melpomène.

KISSINGER, JOHN A— 6134 Pour taxes de ville de l'année 1887, Montant à .....$14 14. Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot No 18 dans l'îlet No [illegible], borné par les rues Delhonde, Broad, Palmyre et Bank, mesurant 25 pieds de face à la rue Delhonde sur 100 pieds de profondeur.

KRANTZ, JOHN F.— 6136 Pour taxes de ville de l'année 1887. Montant à .....$[illegible]. Une portion de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme lot No 6 et partie du lot no 15 dans l'îlet No 143, bornée par les rues Camp, Ste Marie, [illegible] et St André, mesurant 33 pieds de face à la rue Camp sur 125 pieds de profondeur.

KISSINGER, PHILIP— 6140 Pour taxes de ville de l'année 1887, Montant à .....$14 14. Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 3 dans l'îlet No 56, borné par les rues Chippewa, St-Thomas, Septième et Huitième, mesurant 30 pieds de face à la rue Chippewa sur 81 pieds de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que le débiteur désignera ... [illegible] ... La vente se fera au comptant ... [illegible]

J. Y. HARDY, Trésorier de la ville.

Chez tous les Parfumeurs & Coiffeurs
La VELOUTINE
Poudre de Riz spéciale
PRÉPARÉE AU BISMUTH
Par CHas FAY, Parfumeur
PARIS, 9, Rue de la Paix, PARIS

Simon
LES PHOTOGRAPHIES
Les mieux réussies et les plus artistiques qui aient jamais été faites à la Nlle-Orléans. [illegible]
CABINETS,
No 132 RUE DU CANAL, près du Grand Opéra House, et 21 RUE DE L'HOPITAL.
15 mai—1an Dim

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 17 octobre 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare des Champs-Elysées

MARDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
JEUDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 P. M.

De retour il quittera Madisonville:
LUNDI, à 5 A. M.
MERCREDI, à 6 A. M.
VENDREDI, à 6 A. M.

EXCURSIONS:
Tous les DIMANCHES, à l'arrivée du train de 8 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue [illegible].
W. G. COYLE & CIE, Agent. No. 47 rue Carondelet.
14 avril

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de connections électriques) partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA NORMANDIE, Collier, samedi, 14 décembre
LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 21 décembre
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 28 décembre

Prix de passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.
Première cabine.....$80 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe.....$60
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. E. DODART, Agent principal à la Nlle-Orléans, 61 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant Mercredi, 18 décembre, à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants: KNICKERBOCKER, HUDSON, CUMIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer KNICKERBOCKER, Capt. Kemble,
[illegible]
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. C.
Passage—Cabine.....$40
Entrepont.....20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO. Rue Carondelet No 41
dmai 1an

CHEMINS DE FER.

Mississippi Valley ROUTE
Louisville, New Orleans and Texas RAILWAY.

Arrivées.	Départs.
No 1 Fast mail 8:00a.m.	No 2 Fast mail 4:00p.m.
No 3 Express 8:45p.m.	No 4 Express 8:00a.m.
No 5 Baton Rouge accommodation 10:10a.m.	No 6 Baton Rouge accommodation 4:10 p.m.

Les trains Nos 1 et 2 ont des chars-dortoirs Pullman entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et autres endroits jusqu'à Vicksburg. Les passagers peuvent rester dans les chars-dortoirs de Vicksburg jusqu'au matin.

Les trains Nos 3 et 4 vont entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg, les trains Nos 5 et 6 vont entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge.

Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez et autres endroits sur le N. J. & C.; à Vicksburg avec le V. S. & P. [illegible]; à Memphis, avec les lignes divergentes sur Little Rock, Hot Springs, Kansas City, St-Louis, Chicago, Louisville, les villes de l'Est et tous les endroits du Nord.

Bureau pour les billets: 61 rue St Charles.
P. R. ROGERS, Agt. gen. pass. — R. F. REYNOLDS, Commercial Agent.
E. W. HOW, Agent-gén. passagers — A. M. COOKE, [illegible]
Memphis, Tenn. — Nlle-Orléans, Lou.
6 nov—

Queen and Crescent Route,
par la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.
Temps, 27 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 2, Limited.	No 6, Fast Mail
Part de la N. Orléans.	8:45 a.m.	8:00 p.m.
Arrive à Meridian	3:00 p.m.	4:00 a.m.
Arrive à Akron	6:12 p.m.	7:45 a.m.
Arrive à Birmingham	9:00 p.m.	11:00 a.m.
Arrive à Attalla	11:05 p.m.	1:00 p.m.
Arrive à Chattanooga	2:00 a.m.	5:00 p.m.
Arrive à Burgin	10:55 a.m.	3:35 a.m.
Arrive à Lexington	12:05 p.m.	3:53 a.m.
Arrive à Cincinnati	3:30 p.m.	6:40 a.m.

Bureau des tickets à la N. O., 34 rue Charles.
J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Agent, New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.
24 mars—

Route du Sud-Ouest de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.
Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. & S. S. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily.......7:15 am	Atlantic Express, daily.......8:10 pm
San Antonio Express, daily..7:20 pm	New Orleans Express, daily..9:05 am

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 oct—1an

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
64 Rue Royale, Nlle-Orléans,
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Supérieurs à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité [illegible]
Accords et réparations de pianos une spécialité.
20 mars—

ASSURANCES.

Vingt-deuxième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

Conformément à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1888:

Primes sur incendies	$191,[illegible] 62	
Primes maritimes	2,[illegible] 62	
Primes des rivières	1,[illegible] 27	
Total des primes	$195,614 5[illegible]	
A ajouter: Primes non acquises de 1887	37,146 5[illegible]	
		$[illegible]
A ajouter: intérêt, profits et pertes	$[illegible]	
Moins salaires et dépenses générales	12,[illegible] 66	
		12,110
Fonds de surplus de 1887		13,[illegible] 66
Total		$[illegible]
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$71,[illegible] 24	
Sur risques maritimes	2,174 79	
Sur risques de rivières	1,[illegible]	
	$75,270 66	
Compte de réassurance	21,[illegible]	
Primes rendues et commissions	47,700 86	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, corps de sauvetage et annonces	8,764 46	
		154,[illegible]
Profits bruts		$150,[illegible]
Réservé pour primes non expirées	$44,[illegible]	
Pertes non payées	11,[illegible]	
Dividende 5 pour cent, juillet 1888	10,000 00	
Dividende 5 pour cent, janvier 1889	10,000 00	
Fonds de surplus, 1888	24,476 66	
	$[illegible]	

ACTIF

Billets reçus pour primes	$817 6[illegible]
Primes en voie de collection	27,[illegible]
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)	22,[illegible]
Prêts sur hypothèques	3,[illegible]
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes	100,[illegible]
Stocks de banques, d'assurances et autres	21,[illegible]
Immeuble No 51 rue du Camp et autres propriétés foncières	[illegible]
Meubles de bureau et accessoires	4,[illegible]
Argent comptant et en banque	19,[illegible]
	$[illegible]

PASSIF.

Capital actions	$[illegible]
Réservé pour primes non expirées	44,[illegible]
Pertes non payées	11,[illegible]
Dividende 5 pour cent, janvier 1889	[illegible]
Fonds de surplus, 1888	24,476 66
	$[illegible]

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 11me jour de janvier 1889.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 26 du courant, après avoir placé au fonds de réserve $3,100 66, a décidé de déclarer un second dividende semestriel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1888 payable sur demande.

DIRECTEURS.
H. ZUBERBIER, HERM. CURTIUS,
J. J. WECKERLING, J. J. LANGLES,
J. HASSINGER, J. E. MERILH,
F. W. DIELMANN, JOHN THORN,
LOUIS GRUNEWALD, J. B. MEYERS,
GEO. H. BRAUGHN, A. G. RICKS,
FRANK VATTER, C. R. FISCHER,
GEO. LIEDBLICH.
12 jan—1m

ASSURANCES.

MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,
No. 14 rue Carondelet.

Dix-Neuvième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 décembre 1888:

Primes d'incendie	$[illegible] 48	
Primes de rivières	[illegible]	
Primes maritimes	[illegible] 51	
Primes non acquises, 31 décembre, 1887	[illegible] 67	
		$[illegible]
A déduire—		
Primes non acquises, 31 décembre, 1888	$[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Commissions	[illegible]	
		160,216 [illegible]
Primes nettes acquises		$[illegible]
A ajouter intérêts		[illegible]
Total des recettes		$[illegible]
Moins—		
Pertes par le feu, payées	$[illegible]	
Pertes de rivières payées	[illegible]	
Pertes maritimes payées	[illegible]	
Pertes non ajustées et non échues	[illegible]	
Dépenses de bureau et d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences	[illegible] 67	
		156,[illegible]
Profits nets		$[illegible]
A ajouter, gains de profits et pertes		[illegible]
		$[illegible]

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans	$170,[illegible]
Consolidés de l'Etat de la Louisiane	[illegible]
Actions de banques et autres	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Argent comptant	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Primes en voie de collection	[illegible]
	$[illegible] 51

PASSIF.

Capital actions	$[illegible]
Réservé pour primes non acquises	[illegible]
Réservé pour pertes non payées	[illegible]
Réservé pour licences non payées dans d'autres Etats	[illegible]
Dividendes	[illegible]
Surplus	[illegible]
	$[illegible] 51

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.
Fait et signé sous serment par devant moi, notaire, ce [illegible] jour de janvier 1889.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion semestrielle tenue le 21 du courant, a résolu de payer sur demande (en sus du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet, 1888) CINQ POUR CENT, second intérêt semestriel sur le capital-actions de la Compagnie, et de passer $94,416 72 au crédit du surplus.

DIRECTEURS.
Robt. Marwell, W. B. Thompson,
[illegible] Walter C. Flower,
[illegible] [illegible]
Colonel T. L. Macon, [illegible]
[illegible] [illegible]
Chas. Holloway, [illegible]
F. J. Odendahl, [illegible] Wing,
W. A. Phelps, [illegible]
W. G. Wheeler, A. M. Silbernagel,
J. M. Frankenbush, A. G. Lobdell,
Simon B. Marx, [illegible] Coleman,
P. J. Cockburn, [illegible]
H. T. Cottam, [illegible]
J. A. [illegible], J. A. G. Wadsworth,
A. M. [illegible]

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1889

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1889.

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les dispositions nouvelles adoptées par l'Athénée, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile: liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 17 juin 1889 au 31 janvier 1890.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

LEON QUEYROUZE,
"GROCERY" EN GROS.
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
57 RUE DECATUR.

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

Département de l'Exécutif, Etat de la Louisiane.

Conformément aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvée le [illegible] 1880, Je, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui ont été remis et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la somme dont il a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous certifions officiellement avoir établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat ce qui suit comme exposé correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres, 75 cents.	468,629 75
Montant des timbres judiciaires reçus par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année finissant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents.	198,629 75
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars.	270,000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent [illegible] dollars, 87 cents.	10,6[illegible] 87
Montant des timbres judiciaires reçus par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année finissant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents.	198,629 75
Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année finissant le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille [illegible] dollars, [illegible] cents.	209,[illegible]
Montant judiciaire des timbres vendus par le Trésorier d'Etat pendant l'année finissant le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille [illegible] dollars.	80,[illegible]
Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent douze dollars, 07 cents.	128,512 07

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir:

Pour fournitures de bureaux délivrées aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No. 212 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts.	3,1[illegible] 09
Pour salaires et rémunérations dues aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, selon liste du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, [illegible]	100,241 [illegible]
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent [illegible] dollars, et 77 cents.	103,4[illegible] 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce [illegible] jour de janvier A. D. 1888.

{L.S.} S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

FEUILLETON.

No 7. Commencé le 10 décembre.

Tante Jacqueline.

PAR PAUL D'AIGREMONT.

VI

SEULES EN MER.

(Suite.)

Elles tournèrent probablement sur elles-mêmes, ne sachant plus où se diriger, emportées au gré capricieux du vent et des courants, jusqu'au moment où une deuxième tempête les engloutirait.

Quelle fatalité!...

Avoir échappé à la mort terrible qui avait pris tous les autres pour recommencer une agonie nouvelle!...

Et le découragement, l'amer découragement, entra un soir dans l'âme cependant si haute et si rigide de la fille de l'amiral.

Allons!... elle le voyait bien, cette mer perfide, dont une place avait été si souvent le vainqueur et le maître, se vengeait cette fois, faible et sans défense.

Et de même que Jacqueline pleurait en songeant à son mari bien-aimé qu'elle ne reverrait jamais, de même Gabrielle aussi pleura, en pensant à sa mère [illegible] et si belle, à notre vie de dévouement où elle eut, lui semblait-il, accompli des miracles!...

Il faisait une belle et claire nuit pleine d'étoiles.

Mme Loisy, brisée de chagrin et de fatigue s'était endormie au fond de la barque, la tête appuyée sur Tom qui lui servait d'oreiller.

Une lune plus pâle qu'une neige s'était levée dans un ciel d'azur foncé où les constellations ressemblaient à des étincelles ardentes, brillant innombrables. Sur les flots à peine murmurants, de longues traînées de lumière s'irisaient, en allant à perte de vue, ainsi que d'interminables écharpes d'argent.

L'air était tiède, très doux, presque chaud par moments. Tout à coup, dans le grand silence de la nuit que le petit clapotis des vagues ne troublait pas, un léger souffle passa: c'était la brise qui se levait.

En même temps, Tom redressa la tête sans remuer son corps, comme s'il eût eu peur de réveiller la dormeuse; il huma l'air plusieurs fois, tandis que Gabrielle se dressait, blanche comme une morte, le cou tendu, la narine dilatée, en proie à une profonde et bizarre émotion.

Au bout de quelques secondes, elle porta la main à son front, puis à sa poitrine; on eût dit que subitement son cœur se brisait.

—Mon Dieu! balbutia-t-elle éperdue, est-ce que je rêve?

Elle aspira lentement la brise qui augmentait, et, avec un accent de conviction absolue, elle dit tout haut:

—Non, je ne me trompe pas. Ah! Seigneur!... nous sommes sauvées!

Le chien s'était levé, et les pattes appuyées au bord du bateau il donnait des signes non équivoques de joie et de satisfaction, poussant de petites plaintes heureuses, tandis que s'agitait sa longue queue en panache soyeux.

Jacqueline, roulée dans une couverture de laine, le visage découvert, rendu plus pâle encore par les blancs rayons de la lune qui l'éclairait, dormait toujours.

Vue ainsi, dans son immobilité tragique, plus blanche qu'une cire, elle ressemblait à une jeune morte idéalement belle, toute détachée ainsi qu'elle l'était par l'épuisement et la douleur.

Gabrielle, qui ressentait pour elle une admiration et une profonde sympathie, hésita quelques instants à l'éveiller.

—Pauvre enfant.... murmura-t-elle, pendant qu'elle dort, elle oublie. N'est-il pas cruel de l'arracher au songe qui la rapporte sans doute auprès de celui qu'elle aime, au plein bonheur!....

La religieuse demeura quelques minutes immobile et songeuse.

—Et cependant, dit-elle enfin, si ce que je pressens est vrai, quelle joie pour elle!...

Doucement, la sœur se pencha sur Mme Loisy.

—Jacqueline, appela-t-elle, à demi-voix, Jacqueline!....

Un divin sourire se dessina sur les lèvres de la dormeuse.

Croyait-elle que Michel prononçait son nom?

—Jacqueline!..., répéta la sœur.

Cette fois-ci, Mme Loisy ouvrit les yeux, puis reconnaissant tout à coup Gabrielle, elle se redressa frissonnante.

—Mon Dieu, qu'y a-t-il donc encore, demanda-t-elle en se mettant debout. Est-ce un nouveau malheur qui nous menace?

La religieuse serra à la briser la main de sa compagne.

—Non, dit-elle, ni un malheur, ni un danger, au contraire.

—Au contraire!.... répéta Jacqueline avec une expression d'incrédulité. Ah! comme vous devez vous tromper!...

Hélas! perdues et abandonnées, ainsi que nous le sommes, que peut-il donc nous arriver d'heureux?

L'accent de la jeune femme était empreint d'un si profond, d'un si amer découragement; dans sa voix brisée, on devinait un désespoir si poignant, que Gabrielle en tressaillit jusqu'aux moelles.

—Taisez-vous, lui dit-elle en l'attirant dans ses bras comme pour la mieux protéger, taisez-vous! ne blasphémez pas, reprenez au contraire tout votre courage et toutes vos forces, nous sommes sauvées!...

—Sauvées!.... redit Jacqueline éperdue, sauvées? Comment cela?

—Je vais vous l'apprendre. D'abord, tournez la tête de ce côté, tenez, comme Tom!.... Et ainsi qu'il le fait lui-même en ce moment, aspirez l'air qui vous [illegible] le visage!

Ah!.... ne sentez-vous pas dans le vent qui passe un parfum très doux, plus fin que l'ambre et qui pénètre [illegible] que la vanille?....

—Mon Dieu! murmura Jacqueline avec une indescriptible émotion, c'est que c'est vrai!....Il y a en effet dans l'air une senteur exquise qui ne ressemble pas à cette fade et écœurante odeur de la mer que nous respirons depuis huit jours!.... Qu'est-ce que cela peut être.

Les secours de Dieu qui ne nous a pas abandonnées, mais qui veille sur nous au contraire, et qui nous envoie les parfums des jasmins de l'Espagne, ou des orangers de l'Afrique, avant de nous montrer la terre bénie que nous apercevrons à l'aube probablement.

Rien ne saurait décrire l'anxiété folle avec laquelle les malheureuses naufragées attendirent tout le reste de la nuit cette aurore qui devait leur laisser voir la côte dont elles respiraient les parfums.

Mais une nouvelle angoisse vint bientôt les étreindre.

Jusqu'à l'instant où le jour naîtrait, quelque courant mystérieux ne les prendrait-il pas pour les éloigner plus que jamais du rivage si ardemment désiré?

La terre!..., la terre solide aux pieds, sur laquelle on va, où vient, on marche, on court, on fuit....... mais surtout où l'on se rejoint et où l'on se retrouve!

Serait-il donc possible, était-il donc vrai qu'elles allaient la revoir?

Ah! qu'elle fut longue à venir cette aube radieuse que toutes les deux, elles avaient vue si souvent se lever d'un œil indifférent.

Enfin, une large bande de pourpre traça une ligne sanglante à l'horizon; et subitement, sans lueurs médiaires, une clarté pâle qui peu à peu s'allumant et rayonnant, une grande lumière inonda le ciel, tandis que dans une gloire d'apothéose le soleil triomphant montait tout droit au milieu du firmament embrasé dans lequel [illegible] de ses clartés rouges, semblable à du fer en fusion.

Gabrielle et Jacqueline eurent en même temps un cri de joie folle;

—La terre!....

Mme Loisy tomba en sanglotant dans les bras de la sœur, pendant que Tom, tout droit sur les bancs de la chaloupe, poussait un long hurlement de bonheur.

Mais Gabrielle, plus maîtresse d'elle-même que sa compagne, déjà réfléchissait et lui disait:

—La brise qui vient de terre nous éloigne du continent au lieu de nous en rapprocher, si nous ne nous aidons pas de toutes nos forces. Allons, ma chère Jacqueline, du courage, vous vous laisserez envahir par l'émotion quand nous serons tout à fait hors de danger. D'ici là, restez ce que vous êtes, une femme d'énergie et de volonté, capable de travailler avec moi.

Mme Loisy était déjà debout, essuyant ses yeux, souriant à la religieuse.

—Ah! ma sœur chérie, dit-elle, providence mille fois bénie qui m'avez sauvée, parlez, parlez, je suis vaillante, je suis forte, que ne ferais-je pas pour vous seconder!...

—Il faut d'abord manger quelque chose, dit la sœur; de plus, j'ai vu dans une gourde un peu d'eau-de-vie, nous allons en mêler une très petite quantité à l'eau que nous boirons afin de prendre plus de forces. Après cela, soit à l'aviron, soit à la voile, nous tâcherons de nous diriger vers la terre qui est encore très loin.

Elles le firent toutes les deux, comme l'avait dit Mme de Sennevoy, et celle-ci ayant eu l'adresse d'aller chercher le vent, on put bientôt hisser la voile; alors, la terre se rapprocha insensiblement des deux naufragées.

Une chose cependant les étonnait outre mesure: pas une voile, pas une barque de pêcheur ou autre ne se voyait aussi loin que l'œil pouvait aller, sur cette mer plus unie qu'un lac, à peine ridée par une brise légère.

Bientôt, on distingua la côte, tandis que de grands vols d'ibis rouges, semblables à de longs charbons incandescents, s'envolaient à tire d'aile, passant au-dessus de la chaloupe. Sous un ciel d'une pureté rare, une verdure intense se détachait très nette et très chaude, et de loin, paraissait se baigner dans la mer elle-même.

Quelle était cette terre?

Peut-être l'Algérie avec ses grandes roches rouges recouvertes de pins maritimes dont les ombres allongées tombaient d'aplomb dans l'eau transparente.

Et cette large baie tranquille, dont à chaque minute l'on voyait mieux se dessiner la longue courbe élégante pouvait bien être située du côté de Bône, d'Alger ou d'Oran!...

VII

DANS UNE ILE DÉSERTE.

Vers deux heures, Gabrielle qui n'avait pas cessé de diriger la chaloupe vers les roches, de peur de la briser, la faisait déboucher au beau milieu de la baie, sur un sable plus fin et plus brillant que de l'argent.

Tom fut le premier à l'eau, et atteignit rapidement la grève où il se mit à japper et à bondir avec une joie non dissimulée.

En même temps, les deux jeunes femmes se déchaussant, sautaient résolument de la barque à la mer qui baignait à peine leurs chevilles et regardaient autour d'elles.

La plage était demi-circulaire, grande et superbe; elle s'étalait au loin, limitée d'un côté par des roches qui s'avançaient jusque dans la mer, et de l'autre par des arbres magnifiques que l'on distinguait moins, car ils étaient presque en retour. Mais si loin que la vue pouvait s'étendre, on ne découvrait ni une habitation, ni une cabane, ni un vestige de culture.

Tom allait, venait, flairait de tous les côtés, sans donner le moindre signe d'inquiétude.

—Où sommes-nous? se demandaient-elles toutes les deux à la fois.

—Il faut aller voir, dit Mme Loisy, maintenant aussi résolue que Gabrielle. Peut-être en montant sur une de ces falaises découvrirons-nous quelque chose, une maison, une route....

—Oui, répondit Mme de Sennevoy, c'est le plus simple. Mais avant de nous mettre en route, commençons d'abord par amarrer le bateau solidement, afin que le flot, en descendant, ne nous l'emporte pas à la dérive.

Il y avait heureusement dans la chaloupe des cordes assez longues pour permettre de l'attacher à l'un des arbres de la rive.

La besogne faite avec l'adresse qui caractérisait la fille de l'amiral, les deux jeunes femmes précédées du chien se dirigèrent vers les rochers, qu'elles se mirent bravement à escalader.

La pierre était schisteuse, d'un gris rougeâtre qui s'effritait sous les pieds; un peu plus loin, elle se mêla de quartz, ce qui la rendit très glissante. Mais des touffes de lentisques et de fines bruyères venues dans la moindre anfractuosité du roc permettaient de se tenir debout et de monter peu à peu comme à une échelle.

Adroites et souples, ainsi qu'elles l'étaient toutes les deux, elles eurent assez vite atteint le sommet.

Mais là elles eurent beau regarder de tous les côtés, elles n'aperçurent pas plus de traces d'êtres humains qu'elles n'en avaient vu sur la rive.

Elles paraissaient être sur un promontoire assez élevé, s'avançant dans la mer. D'un côté, en effet, les vagues arrivaient se briser contre des falaises à pic qui s'en allaient à angle droit assez loin avec des courbes, des ondulations, des découpures au delà desquelles ces falaises formaient un nouvel angle après lequel on voyait encore la mer.

Vers l'intérieur de la terre on distinguait une vallée charmante, large de quatre à cinq cents mètres environ, et dont le fond semblait être une prairie naturelle, au milieu de laquelle devait couler un ruisseau, ou peut-être même une rivière, si l'on en jugeait par la fraîcheur extraordinaire et la végétation folle que l'on voyait d'en haut.

Des collines assez élevées, mais qui cependant montaient très inclinées en pente douce, dominaient la vallée et étaient couvertes d'arbres gigantesques, très épais, dont les feuillages magnifiques, unis comme de vastes dômes, étaient coupés de loin en loin par la tige élégante d'un palmier ou d'un pin parasol, semblable au gigantesque éventail d'une princesse indienne s'élevant au-dessus des autres arbres, qu'il dominait ainsi fièrement.

Mais au milieu de l'admirable paysage qui se déroulait sous les yeux extasiés des deux jeunes femmes, pas le moindre toit de brique ou de chaume, pas la plus légère fumée, pas la plus étroite route ne décelait la présence de l'homme.

Brisées d'émotion et de fatigue, ainsi qu'elles l'étaient l'une et l'autre, elles jugèrent prudent de redescendre vers la plage, afin de chercher un abri pour la nuit.

Elles s'aperçurent alors que la falaise, très haute et très raide du côté de la grève, dévalait insensiblement vers l'intérieur, et que dans ces parages, la végétation et la terre étant plus abondantes, il serait plus facile de descendre que par le dangereux chemin si glissant qu'elles avaient escaladé en venant.

Le chien qui suivait tous leurs mouvements avec des yeux où brillait une intelligence presque humaine, reçut l'ordre de marcher devant en éclaireur.

Avec lui, les jeunes femmes étaient plus tranquilles, sûres qu'elles étaient que Tom leur signalerait le moindre danger, et au besoin les défendrait.

En effet, il partit le premier, flairant les buissons à droite et à gauche, se retournant de loin en loin pour voir si ses compagnes le suivaient, surtout Jacqueline, pour laquelle il paraissait éprouver une affection plus particulière.

Les jeunes femmes, appuyées l'une sur l'autre, marchaient à quelques pas de l'intelligente bête, lui parlant, l'excitant dans ses recherches, l'encourageant de la voix et du geste.

Bientôt, la petite troupe arriva au bas de la colline, à l'entrée de la vallée.

La végétation très haute, qui était devenue de plus en plus touffue à mesure que l'on descendait, les eût sans doute empêchées de passer, si Tom n'eût découvert un sentier étroit et profond, qui pouvait avoir été creusé par la main de l'homme, qui pouvait bien aussi être simplement le chemin naturel des eaux après les grandes pluies.

Jacqueline et Gabrielle, toujours sur les traces du chien le suivaient avec un redoublement de précautions, et bientôt tout le monde fut sur la grève.

—A la configuration de cette côte, dit Mme de Sennevoy, il est sûr que nous trouverons quelque grotte en cherchant bien. Le plus prudent est, je crois, de nous trouver un abri où nous pourrons nous reposer la nuit prochaine, et cela sans retard, l'obscurité pouvant venir tout à coup. Demain, quand nous serons reposées, nous aviserons au reste.

Elles avaient décidé d'aller voir du côté opposé à la falaise qu'elles venaient d'escalader, les grandes roches présentant, à cette heure tardive, trop de difficultés pour une exploration.

En repassant à côté du bateau, elles visitèrent les cordes et les nœuds. Tout était solide, rien n'avait bougé.

L'embarcation était maintenant à sec, le flot s'étant retiré, on pouvait partir tranquille, il n'y avait aucun danger par là.

—En route, dit gaiement la fille de l'amiral, il nous faut trouver notre hôtel pour la nuit.

Elles se dirigèrent vers le bouquet d'arbres entrevu de loin.

Sur leurs pas elles trouvèrent des quantités de coquillages laissés par la mer.

—Nous aurons là un excellent dîner, fit remarquer Gabrielle, mais nous nous en occuperons seulement quand nous serons logées; pour le quart d'heure, c'est le plus pressé.

Après une demi-heure de marche environ, elles se trouvèrent devant le bouquet d'arbres.

C'était la dernière ondulation d'une petite chaîne de collines qui, de l'intérieur des terres, arrivait tout droit vers le rivage en s'abaissant peu à peu.

De loin, les arbres semblaient se baigner dans la mer; de près, ils avaient une élévation d'une vingtaine de mètres environ.

En regardant attentivement les roches qui entouraient ces arbres, Jacqueline aperçut des pigeons sauvages volant autour d'anfractuosités et même de petites ouvertures où ils paraissaient avoir leurs nids.

Elle fit part de sa remarque à Gabrielle.

Celle-ci s'arrêta et examina à son tour ce qui avait frappé sa compagne.

—Bravo! Jacqueline, dit-elle, c'est vous qui aurez, je crois, trouvé ce que nous cherchons.

En effet une sorte de trou béant, à moitié recouvert d'une végétation retombante de lianes et de ronces, se voyait d'en bas.

—Ces trous, ajouta la sœur, cachent quelques-unes des grottes très belles et très spacieuses, très saines surtout à cette hauteur. Si nous avions la chance d'en trouver une dans cette roche, ce serait un vrai bonheur pour ce soir.

—Oui, dit Jacqueline, mais comment monter là-haut?

(A continuer.)